



Mairie de Sainte Gemme
1 Rue de la mairie
17250 SAINTE GEMME
TEL : 05 46 94 71 51
secretariat@mairiestegemme.fr



Mot de M le Maire

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens

Au moment où j'écris ces quelques lignes, j'apprends que nous devons nous organiser dans un court délai, pour préparer le bureau de vote pour les nouvelles élections du 30 juin et 7 juillet prochain.

Sinon, récemment, nous avons changé la cloche de notre église. En effet, Constance se repose dans le narthex de l'église et Gemma de Saintonge la remplace, depuis fin mai. Nous avons gardé l'angélus 7 h, 12 h et 19 h et complété par un tintement chaque demi-heure et toutes les heures, entre 8 h et 20 h. C'est par une belle journée, que nous avons assisté ce 28 mai à un évènement marquant et unique, la descente de l'ancienne cloche et la remontée de la nouvelle, sous le regard admiratif des enfants de l'école et des administrés présents.

La prochaine date à retenir, sera la fête annuelle organisée le samedi 3 août à partir de 17 h 30. Cette journée sera en outre marquée par une exposition sur les 40 ans de la gazette des Gris et des photos et vidéos de notre nouvelle cloche depuis sa fabrication en Alsace jusqu'à sa mise en place au sommet du clocher. Nous vous attendons nombreux à cette journée.

Je vous souhaite un bel été
Cordialement, votre maire,

ATTENTION
Déplacement
du bureau de
vote pour le
Dimanche 30
juin et 7
juillet
Rendez-vous
dans la Salle
du Conseil à
la Mairie
au lieu de la
Salle des Fêtes

Directeur de la
publication : Le Maire,
Philippe GACHET

Rédaction : Commission
Communication -
Secrétariat

Photos et Illustrations :
Commission
Communication -
Secrétariat

Impression : Mairie

Tirage : 670 Exemplaires

Distribution : les
Conseillers Municipaux

MEDIATHEQUE

Ouverte tous les mardis de
15h à 18h
et les samedis de 10h à 12h
tél : 05.46.93.33.93
Page Facebook :
médiathèque Sainte Gemme

FERMEE DU 06 au 23 AOUT
Réouverture le Samedi 24
AOUT 2024



MAIRIE

Ouverture du lundi au jeudi de
14h30 à 18h00 et
le vendredi de 14h00 à 17h00
Tél : 05.46.94.71.51
Mail :
secretariat@mairiestegemme.fr



LOCAL JEUNES

Ouvert tous les après-
midi du mois juillet
de
14 h à 17h30
Pour les jeunes qui
entrent au collège et à
partir de 11 ans



SOS SERPENTS

Il y a un serpent dans votre jardin ou dans votre maison ! Ne le touchez pas, c'est interdit par la loi.

Contactez le groupe SOS Serpents 17 de l'association Nature Environnement 17 et ils répondront à vos interrogations 09 78 31 58 50

Ils pourront également se déplacer chez vous pour intervenir dans votre intérêt et celui de l'animal.

Nature Environnement 17 – 2 avenue Saint Pierre – 17700 SURGERES – 05 46 41 39 04

DATE A RETENIR

Dimanche 14 juillet
Samedi 27 juillet
Samedi 3 août

Repas grillades organisé par La Roue Libre
Marche semi-nocturne organisé par le Comité des Fêtes
Ste Gemme en Fêtes organisé par la Commune et les Associations

- 17 h 30 Exposition « 40 ans de la Gazette » dans la Salle des Aînés
- 19 h Apéritif et concert des « Les Whisles »
- Buvette et restauration
- Retraite aux flambeaux
- 23 h Feu d'artifice
- Bal en pleine air



Mardi 6 août

Visite du soir organisée par le Pays de la Saintonge Romane

Info Estivales

Plan canicule et personnes vulnérables : pensez à vous inscrire sur nos registres

Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule peuvent être dangereux pour la santé surtout chez les personnes les plus à risque. La Municipalité et son Centre Communal Sociale (CCAS) aident les habitants les plus vulnérables en les identifiant.

Vous êtes une personne âgée, handicapée ou isolée, vous avez des problèmes de santé ?

Une personne de votre connaissance est dans l'une de ces situations ?
Faites-vous connaître dès à présent.

- La démarche est gratuite et volontaire. Les informations que vous communiquez restent strictement confidentielles.
- Lors de fortes chaleurs, ou de risques exceptionnels, la personne inscrite sera contactée par des agents de la mairie ou du CCAS.
- Une alerte pour être déclenchée en cas de problème ou de non-réponse.



Comment vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches :

- ❖ Par téléphone : contacter la mairie au 05.46.94.71.51
- ❖ Par mail : secretariat@mairiestegemme.fr

SOYONS ATTENTIFS AUX AUTRES PENSONS AU RE GISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES



S'informer et informer

Canicule Info Service : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 (au minimum en cas de vigilance orange et rouge).

Les avis de vigilance sont relayés par les médias

Prévisions Météo France - Site Officiel : meteofrance.com

Mise en ligne chaque jour par le ministère des Solidarités et de la santé de la liste des départements à risque « Canicule et fortes chaleurs ».

En parallèle, la commune diffuse les alertes sur son site internet et panneapocket.

Bricoler et jardiner avec des outils ? **OUI**, à condition de respecter quelques règles *

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de troubler la tranquillité de votre voisinage, en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, bétonnières, etc) sont autorisés uniquement :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12 h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Mais n'oublions pas que le bien vivre ensemble... c'est aussi toute l'année !



Organiser une fête de famille ou un barbecue entre amis ? Prévenez et soyez prévenants.

Même si cela ne vous octroie aucun droit de nuisance, la règle de bon voisinage veut que vous préveniez vos voisins mais aussi que vous restiez attentifs et que vous soyez raisonnables, afin de veiller à leur quietude.

Brûler ses déchets dans son jardin ? C'est simplement **NON**.

Il est strictement interdit de brûler ses déchets verts ou tout autre déchets, que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Pensez au paillage, au compostage ou aux déchetteries.

* Arrêté préfectoral N°07-1679 du 22 mai 2007, relatif à la lutte contre le bruit

Loisirs

Si vous courez toute l'année après le temps et que cet été vous bénéficiez de quelques jours de congés ou de tranquillité...

A pied, à vélo ou à cheval, partez à la découverte de notre territoire !

Téléchargez les plans de nos circuits directement sur www.mairiestegemme.fr ou venez les récupérer au secretariat.



Venez découvrir notre PITCH'ONE, espace multi-sport et multi-terrain.

Tout à la fois, sport de loisirs et sport de santé, le Pitch'One est destiné à un public de 7 à 77 ans, des équipements urbains en accès libre.

